



## Calorifugeage à 0€ et autres travaux d'isolation dans une copropriété!

Par **Robert4326**, le 19/06/2021 à 09:43

Bonjour, en tant que Président du conseil Syndical, je suis démarché par des entreprises qui nous proposent de refaire le calorifugeage de nos tuyauteries de chauffage situées dans le parking en sous-sol pour 0€ en bénéficiant des primes.

Par ailleurs nous devons refaire l'étanchéité des toitures et les isoler à une échéance de 2 à 3 ans.

Ma question est: est-ce que si nous avons utilisé des primes pour le calorifugeage celles-ci ne viendront pas en déduction des primes que l'on pourrait avoir pour isoler la toiture?

Existe-t-il un organisme public auprès duquel on pourrait avoir des explications claires sur tous ces aspects?

Par **Zénas Nomikos**, le 19/06/2021 à 10:57

Bonjour,

<https://www.fncaue.com/>

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Conseil\\_d%27architecture,\\_d%27urbanisme\\_et\\_de\\_l%27environnement](https://fr.wikipedia.org/wiki/Conseil_d%27architecture,_d%27urbanisme_et_de_l%27environnement)

Par **miyako**, le 19/06/2021 à 11:24

Bonjour,

Attention à ces genres de propositions qui fleurissent partout. Si vous concluez un contrat avec ces sociétés, il faut y inclure une clause concernant l'acquisition de ces primes, mettant en cause la ste, pour le cas où ces primes ne vous seraient pas accordées. Si l'on vous propose des travaux à 0€, eh bien faites le inscrire dans le contrat de travaux. Et exigez bien

la garantie decennale en bonne et due forme.

**Vous pouvez vous renseigner auprès de l' ANAH de votre région** qui vous donnera tous les renseignements aux sujets de ces aides de l'Etat qui sont soumises à conditions.

Cordialement